



MOISSON

MOUSSEAUX-SUR-SEINE

SAINT-MARTIN-LA-GARENNE

RÉFÉRENCES HYDRAULIQUES :
PR90.00 Cote des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) de la crue de 1910 au Point de Référence (PR) 90.00
22.92 mNGF
 Altitudes exprimées en m NGF normal (IGN 69)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE PPRI :

- Zone marron : secteur inondable situé en zone de grands écoulements
- Zone verte : secteur inondable non bâti, ou bâti dispersé ou obsoleète soumis aux aléas modérés (entre 0 et 1 m d'eau), forts (entre 1 et 2 m) et très forts (plus de 2 m)
- Zone verte indicée (A, B et C)
- Zone rouge foncé : centre urbain et autre zone urbanisée exposés à des aléas très forts (plus de 2 m d'eau)
- Zone rouge clair : zone urbanisée hors centre urbain exposés à des aléas forts (entre 1 et 2 m)
- Zone bleu : centre urbain exposés aux aléas modérés ou forts (entre 0 et 2 m) et autre zone urbanisée exposée aux aléas modérés (entre 0 et 1 m)
- Zone bleu indicée (A, B et C) : zone supportant des enjeux économiques régionaux ou nationaux quels que soient les aléas

LIMITES ADMINISTRATIVES :

- Limite communale
- Limite départementale

Sources des données : DDEA78 et SNS
 Fond cartographique numérique : BD Topo® Pays IGN
 Cartographie : DDEA78/S61/S1

maître d'ouvrage
préfecture des Yvelines

plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)
 vallée de la Seine et de l'Oise
 département des Yvelines

plan de zonage réglementaire - planche n°04/18
 communes : Moisson, Mousseaux-sur-Seine,
 Saint-Martin-la-Garenne

maître d'œuvre

mise en révision prescrite
 par arrêté du : 28/07/1998
 plan approuvé le : 30/06/2007

échelle : 1/5,000^e
 édition du : juin 2007